

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 350

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Corbière, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin,
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais,
M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol,
Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier,
M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Avant le 1^{er} janvier 2028, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'impact de la réforme sur la radio et notamment sur son risque de disparition.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement demande au Gouvernement de remettre au Parlement un rapport afin d'évaluer les risques existants quant à la disparition de la radio, conséquence de la réforme.

En effet, en fusionnant certaines rédactions radio et télé dans des filiales "information" et "proximité" le risque d'uniformisation des contenus, d'appauvrissement de l'information et du pluralisme interne à l'audiovisuel public, en particulier pour la radio, est particulièrement élevé.

Le précédent de l'Australie, qui vient de revenir sur la fusion des médias publics radio et TV pour éviter un affaiblissement de la radio, devrait faire date. Comme celui de l'érosion des audiences des radios privées françaises depuis les fusions RMC/BFM et RTL/M6 (respectivement -37% et -27% d'audiences en 7 ans).